



## Régularisation des charges locatives - crédateur

-----  
Par JRD13

Bonjour à toutes et tous,

Après 2 ans de relances, mon bailleur HLM vient enfin de me faire parvenir ce jour le décompte de régularisation des charges pour l'année 2020 et, comme je m'en doutais, celui-ci présente un solde crédateur en ma faveur de plus 900?.

Mon bailleur m'indique que ce montant sera crédité sur mon compte locataire le 31/01 et qu'il viendra en déduction des mes prochains avis d'échéance.

Suis-je en droit de demander un paiement rapide et non un crédit sur mon compte locataire? est-il en droit de m'imposer ce crédit plutôt qu'un paiement par virement ou chèque?

Depuis le temps que j'attends le remboursement des sommes trop versées en charges locatives et avec des frais de santé très élevés pour mon fils Autiste, je préfèrerai largement que cet argent soit à MA disposition sur mon compte ou sur mon livret que sur ceux de mon bailleur ...

merci d'avance pour votre aide,

Cordialement,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Oui, vous pouvez demander! Par courrier RAR au bailleur.  
Et aussi consulter les justificatifs : rien ne dit que le calcul est correct tant que vous n'avez pas vérifié.

Mais finalement, il n'est pas dit que vos recours aboutiront avant l'utilisation de ce trop perçu pour payer vos loyers.

Quid de la régularisation 2021 ? Il faut aussi la demander rapidement.

Consultez votre ADIL.

-----  
Par JRD13

Bonjour et merci pour votre réponse Yapasdequoi,

Oui je vais justement à une permanence de l'ADIL demain matin avec mon dossier. car mon bailleur aime trop faire le sourd ou répondre à coté du sujet.

Je les relance depuis 2 ans pour les charges de 2020 et depuis l'année dernière pour celles de 2021 ... sans parler d'un changement des montants des différentes charges il y a quelques mois alors qu'aucune régularisation n'avait encore été faite.

il y a quelques mois, je leur ai aussi demandé de me transmettre les justificatifs par voie dématérialisée car il y a, à mon sens, un gros souci sur le facturation de l'eau que je souhaite contrôler puisque leurs réponses à mes questions sont soit à coté du sujet, soit beaucoup évasives. Et bien entendu je n'ai rien eu ...

-----  
Par yapasdequoi

L'ADIL va vous aider à obtenir ce qui est possible.

J'espère que vous avez relancé par courrier RAR et que vous avez gardé les copies de ces courriers et des récépissés.